

COMITE TECHNIQUE HAD
SEANCE PLENIERE
Compte-rendu de réunion

Date : 11 octobre 2023

Heure : 14h00-16h00

Lieu : WebEx

Participants

<p>FNEHAD :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Gaëtan CASANOVA➤ Eric FOSSIER➤ Bruno LAPIERRE <p>FEHAP :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Rihab CAILLIER➤ Aurélie ROUZAUT➤ Clara LEPOUTRE <p>FHF :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Excusé <p>UNICANCER :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Béatrice LE VU➤ Anne BATAILLARD <p>FHP :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Marie-Claire VIEZ	<p>SOFIME :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Emmanuelle BERGEAL➤ Didier THEIS <p>DREES :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Excusé <p>CNAM</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Excusé <p>DGOS :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Marc BEFFA-GORSE <p>DSS :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Excusé	<p>ATIH :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Joëlle DUBOIS➤ Raphaël SIMON➤ Vincent PISETTA➤ Caroline MARTIN➤ Raphaël SCHWOB
--	--	---

La réunion s'est tenue en WebEx.

L'ordre du jour de la réunion était :

- **Classification**
 - Point d'étape expérimentation
 - Modalités de restitution
 - Retours établissements ?
- **Information médicale**
 - Type d'autorisation
- **Prochaines étapes**
 - Mise à disposition des tableaux OVALIDE
 - Mise à disposition de la restitution au séjour
 - Bilan à mi-parcours début 2024

Le diaporama présenté en séance sera publié en même temps que ce compte rendu sur le site de l'ATIH.

1-Classification

L'ATIH présente les étapes passées et à venir de l'expérimentation de la classification HAD. Depuis le dernier CT, deux webinaires présentant la classification et les outils de l'arbre de groupage ont été faits les 27 juin et 10 octobre.

L'ATIH a pris en compte les suggestions et remarques des membres du CT et des GT pour modifier l'arbre de groupage. Les patients âgés polypathologiques sont pris en compte. Des corrections ont été apportées pour des exclusions. L'arbre présenté en webinaire du 10 octobre tient compte de ces nouveaux éléments.

L'ATIH prépare des restitutions de l'expérimentation aux établissements sous deux formes : via OVALIDE avec des données agrégées pour l'envoi e-pmsi M11 ; via un outil ad hoc de restitution du groupage au séjour également pour M11.

L'expérimentation a démarré le 1^{er} juillet avec la mise à disposition d'un fil agora. Les seules demandes concernent la mise à disposition de fichiers complémentaires de l'arbre présenté en webinaire de juin.

Les Fédérations ne rapportent pas de retour de la part de leurs adhérents suite au webinaire de juin. Une pédagogie des Fédérations et de l'ATIH avec les restitutions à venir et la possibilité d'organiser d'autres webinaires est soulevée.

Des remarques de la majorité des membres des Fédérations sont faites quant à l'absence de valorisation en regard de la nouvelle classification. L'ATIH précise qu'il est essentiel de valider l'outil de description d'activité et de l'ajuster si nécessaire. Le sujet concernant la valorisation, non encore démarré, est à ce stade déconnecté du sujet expérimentation de la classification. Les restitutions à venir devraient permettre aux Fédérations de voir les éléments concrets, permettant de répondre à certaines interrogations actuelles.

Concernant l'arbre de groupage, La FNEHAD évoque des points de vérifications à faire concernant des listes de codes et fera suivre via le fil AGORA les prochaines suggestions. L'ATIH prend note.

2-Information Médicale

Une nouvelle variable est ajoutée au recueil. Cela fait suite à l'ordonnance 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds et aux décrets liés.

Cette variable 'type d'autorisation' sera intégrée dans le RPSS avec 4 modalités recueillies sur 2 caractères. Ainsi, le type d'autorisation prendra les valeurs suivantes : Socle « 00 » ; réadaptation « 01 » ; ante et post-partum « 02 » ; enfant de moins de 3 ans « 03 ».

La FNEHAD s'interroge sur la rééducation complexe qu'elle estime sous valorisée et évoque la nécessité de réfléchir à la création de nouveaux modes de prises en charges relatifs à cette rééducation complexe ; selon elle, la rééducation complexe relève du périmètre des HAD avec mention

de réadaptation. Pour la FNEHAD, les MP 11 et 12 existants correspondent à la rééducation de base qui relève du périmètre de mention « socle ».

La DGOS précise qu'il n'y a pas de problème pour échanger ensemble sur la question de la description d'une réadaptation complexe mais qu'il y a probablement un malentendu sur le fait que les MP 11 et 12 relèvent du « socle ». Pour la DGOS ces MP, relèvent de la mention « réadaptation ».

3-Prochaines étapes

- La mise à disposition des restitutions par casemix via les tableaux OVALIDE en M11
- La mise à disposition des restitutions du groupage au séjour par un outil ad hoc disponible en M11

La FNEHAD suggère des évolutions des tableaux de restitutions de la classification. L'ATIH prend note pour des remontées PMSI ultérieures, et de possibles tableaux OVALIDE complémentaires.

Le prochain Comité Technique HAD se tiendra en début d'année 2024